

CC du val de Noye (Somme) • 26 communes • 8 900 hab.

Le PLU intercommunal pour prendre en main le territoire

Le plan local d'urbanisme intercommunal va devenir l'outil pour maîtriser la planification des sols et choisir les axes d'un développement à trente ans.

«**L**e plan local d'urbanisme intercommunal, c'est le sens de l'histoire.» Jany Froissart, maire de Guyencourt-sur-Noye (160 hab.) et vice-président de la communauté de communes du val de Noye, en est convaincu. Le PLUI est la «continuité logique de la communauté de communes» créée en 2001. Si chacune des 26 communes est autonome et spécifique, la nécessité d'une «mutualisation des moyens financiers et des services est évidente».

Le projet de territoire intercommunal a été élaboré en 2012: une projection pour imaginer ce qu'il sera dans trente ans, et identifier les besoins des habitants en matière d'urbanisme, de transport, de loisirs. Ce travail a mis en évidence le défi à relever pour cet espace à 80% agricole mais soumis à l'urbanisation du bassin du Grand Amiénois. Alors que 17 communes dépendent encore du règlement national d'urbanisme, le besoin d'un outil commun de planification s'est fait jour et le PLUI a été lancé en septembre 2013. Objectif: répondre aux préoccupations de chaque commune et aux problématiques collectives d'habitat, de mobilité, de gestion des milieux naturels et des continuités écologiques.

Construction, gouvernance et ingénierie

Une concertation est alors menée auprès des habitants, jusqu'aux élèves du collège et du lycée agricole qui sont mobilisés. Le monde agricole est associé par le biais de la chambre d'agriculture de la Somme, les acteurs associatifs et économiques locaux lors de réu-



CC VAL DE NOYE

ANNE-CHARLOTTE BLANCHARD, urbaniste chargée de mission

«Choisir des thèmes fédérateurs»

«Le plan local d'urbanisme intercommunal n'est ni un maxi PLU ni la somme de différents PLU. C'est un outil pour aménager et faire avancer un territoire, en partant du besoin des populations et du quotidien d'un bassin de vie. A la différence des habitants plus récemment installés, la population traditionnelle implantée de longue date dans le Val de Noye ne veut pas que le territoire devienne une banlieue d'Amiens. Il faut ancrer le projet intercommunal sur des thèmes fédérateurs. La gestion des eaux pluviales, les circulations entre terres agricoles et foncier à bâtir, le maintien de l'emploi sont des pistes à travailler pour empêcher que chacun ne tire la couverture à lui.»

nions spécifiques. Expo, dossier dans les mairies et au siège de l'interco, site internet complètent l'arsenal. Deux instances garantissent l'implication des communes et une élaboration partagée entre elles. Pour réfléchir et débattre, le comité de suivi regroupe deux élus de chaque village, les personnes publiques associées et les partenaires locaux - conseil d'architec-

ture, d'urbanisme et de l'environnement, agence de l'eau, Ademe, bailleurs sociaux... Et le comité mensuel de pilotage (un représentant par secteur) est chargé de coordonner le projet. Une urbaniste maison assure le lien entre ces instances et avec les prestataires. Enfin, les élus s'appuient sur une ingénierie technique rassemblant les services de la com-

COÛT

17 224 € par commune (coût moyen estimé, 2013, Club PLUI).

CONTACT

Anne-Charlotte Blanchard, tél.: 03.22.41.70.78.

munauté de communes, l'agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (Aduga), le conseil départemental de la Somme, la direction départementale des territoires et de la mer, la région et des bureaux d'études privés. Le schéma de cohérence territoriale du Grand Amiénois est la feuille de route commune.

Les clés de la réussite

Jany Froissart raconte comment, face à des collègues peu sensibilisés ou qui craignent de se voir dépossédés de leurs pouvoirs, il est nécessaire de manier «la pédagogie, l'information, la clarté et la transparence» et de trouver un intérêt partagé. La temporisation du projet lui paraît essentielle: «Il faut revenir sur les données mal comprises, comme nous l'avons fait auprès des conseils municipaux élus en 2014.»

Mais il sait aussi que la réflexion concertée sur l'aménagement et le diagnostic du territoire n'est pas le moment le plus difficile. «Tant que l'on n'est pas dans le dur, tout se passe bien», commente-t-il. Ses craintes sont pour après, avec la stratégie du projet d'aménagement et de développement durable, le zonage pour délimiter les parcelles et définir l'usage des sols. Le moment où «l'intérêt général heurte les intérêts particuliers». *Nathalie Levray*